

QUESTIONS CFDT

1 - Refus d'actions gratuites

A défaut d'avoir voulu répondre, en septembre, aux élus DP sur la procédure de refus d'actions gratuites par les salariés, pouvez-vous nous dire combien de personnes ont contacté le service Relations Sociales pour connaître cette procédure et combien ont réellement refusé ces actions

R - Suite aux différentes questions concernant la renonciation aux actions gratuites, voici la procédure applicable.

Le 3 avril dernier, sur décision du Directoire, 100 actions gratuites ont été attribuées aux salariés bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

Pendant la période d'acquisition (soit jusqu'au 3 avril 2011 pour les attributaires en France, soit jusqu'au 3 avril 2013 pour les attributaires hors de France), les attributaires peuvent renoncer à leur droit aux actions gratuites. Cette renonciation doit être notifiée par l'attributaire à la DRH Safran par simple courrier.

Ci-après un modèle de renonciation :

Objet : RENONCIATION AUX ACTIONS GRATUITES SAFRAN ATTRIBUEES LE 3 avril 2009

Monsieur Le Président du Directoire,

Je soussigné(e), NOM ET PRENOM, renonce, par la présente lettre, aux 100 actions gratuites SAFRAN qui m'ont été attribuées, sur décision du Directoire, le 3 avril 2009.

Fait à

Le.....

Bien qu'un seul salarié se soit fait connaître, aucun courrier ne nous a été adressé.

2 - Changement de prestataire des distributeurs de boissons chaudes

Suite au futur changement du prestataire de distributeurs de boissons chaudes, nous sommes prévenus de bien vouloir liquider l'argent placé sur les cartes à puces qui permettent d'utiliser ces machines. Question : comment seront remboursées les cautions versées pour l'acquisition de ces cartes ?

R - Une communication a été faite il y a environ trois ans et les chèques de caution (non encaissés) ont été détruits.

3 - Baisse des températures

Pourtant annoncée depuis la semaine dernière par les services de météorologie, nous connaissons depuis lundi une chute brutale des températures. Or, ce même jour, le restaurant d'entreprise n'était pas chauffé. Cet oubli peut-il être réparé rapidement ?

R - Un problème technique s'est produit et est résolu depuis.

Cf. message lotus de ce jour :

"Une double panne du système de chauffage du restaurant d'entreprise a été constatée lundi matin 14 décembre.

Après remplacement en milieu de journée d'un régulateur défaillant, le chauffage a pu être relancé en début d'après-midi de lundi sans attendre la réparation du système de maintien en pression du réseau de chauffage, également en défaut, qui sera remplacé jeudi.

Dans cette attente, des dispositions particulières ont été mises en oeuvre pour surveiller le circuit d'eau et assurer un fonctionnement normal du chauffage du bâtiment 400."

4 - VMC et éclairage du bâtiment 3

Nous sommes fin décembre. Comme vous nous l'annonciez en octobre, le fournisseur est-il choisi ? Quel est le planning de réalisation prévu pour 2010 ?

Pour rappel les travaux sont prévus depuis le mois de mars.

R - L'avant projet détaillé sera présenté au CHSCT au début du mois de janvier 2010, les cahiers des charges seront ensuite rédigés pour consultation des entreprises, la programmation des travaux se fera au retour des offres, toutefois les gros travaux devront être effectués pendant la fermeture estivale 2010.

5 - Ce rond-point est DANGEREUX

Il y a deux semaines environ, un employé de SPS en vélo s'est fait renverser par une voiture sur le rond-point des cinq chemins. Il portait le gilet fluo, un casque et son vélo était correctement équipé d'un éclairage adéquat en état de marche. Nous demandons encore à la direction de faire le nécessaire auprès de la CUB pour sécuriser ce rond-point pour les cyclistes et les piétons et ce, DE TOUTE URGENCE. Il s'en est sorti avec quelques blessures heureusement bénignes mais il ne faut pas attendre le cas suivant qui pourrait être plus dramatique.

R - L'état de ce rond-point est connu, le nécessaire est fait auprès de la CUB.

6 - 30 ans d'Ariane

Comme l'avait évoqué notre P.D.G. en février 2008, une prime événementielle pouvait être à nouveau envisageable comme nous l'avons connu par le passé. A ce titre, et pour fêter les 30 ans d'Ariane, quel serait le montant de cette prime **individuelle qui récompenserait l'ensemble du personnel ?**

R - Il n'est pas prévu de prime. Nous rappelons par ailleurs que le repas de fin d'année est offert.

7 - Absences sur plage fixe

Combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps sur les quatre dernières semaines ?

1 à 5 min.	
5 à 10 min.	
10 à 15 min.	
15 à 30 min.	
+ de 30 min.	

R - Cette réponse sera communiquée le mois prochain.

8 - Questions diverses

9 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 21 janvier 2010 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

- 1 - CDD
Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 novembre dernier.**
- 2 - Intérimés
Combien d'intérimés présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 novembre dernier.**
- 3 - Détachés
Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 novembre dernier.**
- 4 - Solidarité
Nous réclamons l'embauche de tous les précaires occupant des postes pérennes présents sur le site.
- R - Ceci n'est pas prévu.**
- 5- Prévoyance 1
Quel a été le montant global (en Euros) des cotisations salariales au mois de janvier 2009 pour le «Petit Risque» ?
- R - Les questions Prévoyance de 5 à 11 relevant de la compétence de la commission de suivi de l'accord Prévoyance, nous transmettons vos questions.**
- 6 - Prévoyance 2
Quel a été le montant global (en Euros) des cotisations salariales au mois de juillet 2009 pour le «Petit Risque» (hors compensation patronale, c'est-à-dire en tenant compte des codes MU0 à MU5 sur les bulletins de paie) ?
- R -**
- 7 - Prévoyance 3
Quel a été le montant global (en Euros) des cotisations salariales au mois de janvier 2009 pour le «Gros Risque» ?

R -

8 - Prévoyance 4

Quel a été le montant global (en Euros) des cotisations salariales au mois de juillet 2009 pour le «Gros Risque» (code 750 à 752 sur les bulletins de paies) ?

R -

9 - Prévoyance 5

Quel est le nombre de salariés ayant opté pour la formule :

Isolé

Duo+

Famille

Quel est le nombre de salariés ayant opté pour l'option Santé+?

R -

10 - Prévoyance 6

Votre réponse à la question SUD n°8 des DP le Haillan d'octobre 2009 nécessite des compléments d'information.

Rappel de la question et de la réponse

8 - Bulletin de paie

Nous demandons à connaître la formule de calcul de la ligne :

Code 11 L «compens.prevoyance»

Quelle est la clé de répartition entre comité d'entreprise et Snecma Propulsion Solide ?

R -

Rubrique "11L" sur bulletin de paie =

Coût de la prévoyance après 01/07/2009
 - Coût de la prévoyance avant le 01/07/2009
 - Contribution du CE à partir du 01/07/2009
 +CSG/CRDS sur la contribution du CE
le tout ramené en brut (tx moyen de charges 23%)

Exemple pour un salarié ayant une cotisation isolé sans option

Salaire de référence =(a+b+c+d)	3553,94
(a) Appointement au 01/07/2009	2779,91
(b) Ancienneté	444,79
© ASE	25,54
(d) Allocation annuelle mensuelle	303,7

Cotisations avant le 01/07/2009	Total Cot	TA	Montant
Santé + gros risques sur TA	0,79	2859	22,59
Santé + gros risques sur TB	1,29	695	8,96
Total			31,55 (1)

Cotisations depuis le 01/07/2009	Total Cot	TA	Montant
Santé + gros risques sur TA	0,96	2859	27,45
Santé + gros risques sur TB	1,21	695	8,41
Total cotisations			35,86 (2)
Forfait isolé			15,71 (3)
Total = (2) + (3)			51,57 (4)

Ecart entre nouvelle - ancienne cotisation (4)- (1) 20,01

Contribution du CE avant 01/07/2009 (0.34% du salaire de référence) 12,08

Contribution CE après le 01/07/2009 (Rubrique de paie "COE") 11,48

calculée en masse = contribution du CE à 0.34%/Ecart global entre le coût avant et après de la prévoyance)

Compensation employeur en net (non visible sur Bulletin de paie) 8,54 43% de l'écart

CSG/CRDS (8%) sur contribution du CE (non visible sur bulletin de paie) 0,92

**Compensation employeur (Rubrique paie "11L") =
 Ecart - Contribution CE à partir du 01/07/2009
 + CSG/CRDS sur contribution CE ramené en brut 12,28** (montant brut)

- Nous souhaitons connaître tous les codes du bulletin de paie, accompagnés de leur désignation, entrant dans le salaire de référence utilisé pour le calcul de la contribution du CE et de la compensation salariale payée par l'employeur.
- En juillet, un document joint au bulletin de paie et intitulé «Nouvelle Prévoyance Groupe : les incidences sur le bulletin de paie» précise pour la compensation Prévoyance que «le calcul est effectué, pour les cotisations anciennes et nouvelles, sur la base de la moyenne des éléments permanents de rémunération* perçus au cours du premier semestre 2009».
* voir première question
- Comment les salariés peuvent-ils vérifier la validité du montant individuel de la participation du CE ?
- Quelle est la formule de calcul de la participation individuelle du CE utilisée par l'employeur et inscrite sur le bulletin de paie ?
- Quel est le document officiel utilisé par l'employeur pour calculer la participation individuelle du CE dès juillet 2009?

R -

11 - Prévoyance 7

L'accord SMI (ancien accord) n'existe plus depuis le 1^{er} juillet 2009.

Cependant, au cours de l'année 2009, deux réunions de la Commission de gestion se sont tenues (14 mai 2009 et 1^{er} décembre 2009).

Après le 1^{er} juillet 2009, toutes les informations relatives à l'ancien accord ont disparu de l'Intranet.

Nous demandons la réactivation sur l'intranet des informations relatives à l'ancien accord avec notamment la publication des comptes rendus des deux dernières réunions mentionnées ci-avant.

R -

12 - Prévoyance 8

Dans l'ancien accord prévoyance, une indemnité pour frais funéraires était attribuée pour les salariés et ayant droits. Où apparaît cette indemnité dans le nouvel accord ?

R - Concernant les salariés, cette couverture est intégrée dans les capitaux décès. Par contre, elle est maintenue en cas de décès des autres personnes couvertes par le régime prévoyance.

13 - Bulletin de paie

Nous redemandons une information détaillée et claire de tous les codes et désignations susceptibles d'apparaître (de façon régulière ou ponctuelle) sur le bulletin de paie précisant les taux de cotisation (employeur et salarié) ainsi que les modalités de calcul de chaque code (exemples I08 Indem. Trajet Franc, 484 Comp. Dep. France TA, 649 All. Fam. Depl.Rg etc.)

R - Les libellés figurant sur les bulletins de paie ainsi que le mode de calcul associé permettent une première compréhension du bulletin de paie. Nous invitons les personnes pour lesquelles il resterait des interrogations à contacter le service administration du personnel qui saura leur donner les explications adéquates.

14 - Stationnement devant le bâtiment 1E

Les marquages au sol matérialisant les places de stationnement des véhicules sont fortement dégradés voire «invisibles».

Nous demandons à la Direction de refaire ces marquages.

R - Nous prenons en compte cette demande dans le cadre de notre campagne 2010 qui ne pourra se dérouler que pendant la fermeture estivale 2010.

15 - Sous-traitance

Nous demandons à la Direction de faire un rappel sur les règles en matière de sous-traitance. Nous constatons la présence anormale de sous-traitants (hors chargé d'affaires) dans les bureaux de salariés de SPS ainsi que la présence de salariés SPS (hors chargé d'affaires) dans les locaux de plusieurs sous-traitants sur site. Les bureaux des sous-traitants sur site ne sont pas des annexes du bureau de calcul, de fiabilité, de définition ou de conception de SPS. Nous rappelons que la loi encadre très précisément les modalités de sous-traitance.

R - La réglementation n'interdit pas les relations entre le personnel de SPS et le personnel des sous-traitants sur site. Elle encadre effectivement précisément cette sous-traitance en nous demandant de disposer de locaux affectés aux sous-traitants, non intégrés dans les environnements où travaillent les personnels SPS. Ceci a été mis en place au travers de la mise à disposition des prestataires, du bâtiment 10 pour les travaux CD et du bâtiment 29B pour les travaux NCD.

Les prestations sont contractualisées au forfait de manière à bien identifier les activités confiées aux fournisseurs et leurs responsabilités. Cette contractualisation est faite au travers d'un Cahier des Charges qui donne lieu à un devis du fournisseur suivi si accord à une commande pour couvrir la prestation forfaitaire.

Afin de bien séparer les rôles dans le processus, tous les aspects contractuels ne sont et ne doivent être traités que par les chargés d'affaire ou leur délégataire (SPS et fournisseurs). Cette contractualisation étant faite, les relations entre le personnel SPS et le personnel des fournisseurs peuvent se faire normalement pour échanger sur des données techniques. Dans ce cadre, il est donc normal que les personnes puissent se rencontrer soit dans les locaux SPS, soit dans les locaux fournisseurs. Il n'y a pas de zone neutre.

Pour les zones CD, nous avons simplement renforcé les droits d'accès libres aux zones. Effectivement seuls les chargés d'affaires ou leur délégataire des fournisseurs ont ce droit. Pour les autres personnels sur site, ils se doivent d'être accompagnés soit par leur chargé d'affaires dans le cadre d'un rendez-vous négocié, soit à la demande d'un pilote technique qui encadrera la venue dans les locaux CD sous sa responsabilité

Un rappel à ces règles sera refait à l'ensemble des personnels SPS et à ceux des fournisseurs

16 - Transports collectifs gratuits d'entreprise

Nous demandons la mise en place de nouvelles lignes de transport en complément de celles actuellement existantes.

Le constat de la situation actuelle montre qu'en un an rien n'a évolué dans le bon sens en matière de transports collectifs d'entreprise. Votre choix unilatéral de suppression de plusieurs lignes (fin 2008) est consternant. Ceci ne vous dérange pas pour faire de la communication sur le Développement Durable. Vous avez rogné un acquis social et vous vous êtes déchargés des problèmes de transport des salariés. Selon votre logique, les salariés n'ont qu'à se débrouiller eux-même en cliquant sur l'onglet «Covoiturage».

Dans votre réponse, épargnez nous le couplet sur le futur réseau de la CUB qui ne résoudra en rien les problèmes de dessertes des sites du Haillan et du CAEPE.

Les conditions de travail des salariés et le développement durable, est-ce que cela vous préoccupe vraiment ?

R - Il n'est pas prévu d'évolutions concernant le transport collectif gratuit de l'entreprise.

17 - Bâtiment 25

Voici les problèmes récurrents que rencontrent les salariés de ce bâtiment :

- l'accès aux étages se fait sur une moquette en très mauvais état (déchirée au rez-de-chaussée...) avec en prime des amas de poussières et de carbone volatile,
- les sanitaires homme du premier étage sont étroits et peu pratique (lavabo = lavage des mains et des pieds, urinoir = douche),
- nettoyage des bureaux, périodicité non respectée (poussière de carbone),
- sous revêtement du sol au 1^{er} étage à base d'amiante; quand est prévu un désamiantage comme au bâtiment 24 ?
- vétusté des bureaux et étroitesse des bureaux à 3 personnes (stockage armoire et rangement impossible),
- pannes électriques fréquentes et pénibles.

Nous exigeons que la direction remédie au plus vite à tous ces problèmes.

R - Les responsables hiérarchiques sont habilités à établir les DT/DI traitées par les services industriels. Nous ferons un point avec la hiérarchie du secteur et les moyens généraux.

18 - Questions diverses

19 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 21 janvier 2010 à 9 heures.

QUESTIONS CGT

- 1 - Parking extérieur
Pourriez-vous prendre en compte la réparation des éclairages défectueux sur le parking extérieur ?

R - Nous prenons en compte votre demande.

- 2 - Circulation rue de Touban
La sécurité des piétons est de plus en plus incertaine, notamment le midi avec les bus et les voitures personnelles des salariés des sociétés extérieures venant se garer sur le parking visiteur.
Où en est la réflexion et vers quels aménagements se tourne t-on ?

R - Ce sujet a été abordé en plénière du CHSCT du 8 décembre 2009, une présentation du projet de passage surélevé leur sera faite courant janvier 2010

- 3 - Distribution sandwiches Eurest sur le site (1)
Le véhicule électrique assurant la distribution des sandwiches est-il autorisé de rentrer dans les sas des bâtiments desservis, afin que dans le cas de mauvaises conditions météo, les salariés puissent attendre et être servis au sec ?

R - Des consignes précises sont données pour interdire l'entrée dans les sas des bâtiments servis, ceci pour des questions d'hygiène et de sécurité.

- 4 - Distribution sandwiches Eurest sur le site (2)
Y a t-il une quelconque consigne (de la direction d'Eurest probablement), pour limiter le nombre de sandwich distribué par personne ?
Exemple : un équipier peut-il acheter 5 sandwiches, 1 pour lui et 4 pour ses autres collègues restés à leurs postes de travail ?
Pourquoi ne peut-on plus payer avec le badge ?
Les salariés demandent également plus de choix dans les différentes variétés proposées.

R - Il n'est plus admis de payer avec le badge, trop de comptes se trouvaient à découvert.

La personne (Eurest), qui désormais assure la livraison, est à l'écoute des consommateurs et saura prendre en compte cette attente. Pour votre information, cette même personne assure la préparation des sandwiches qu'elle vient livrer ensuite. Elle doit pouvoir servir plusieurs sandwiches à celui qui les paie.

- 5 - Fermeture de fin d'année
Une permanence est-elle prévue ?
Combien de personnes, dans quels secteurs ?
Y a t-il des secteurs qui auraient besoin de personnel intérimaire pendant la fermeture ?

R - Il n'est pas prévu une organisation société concernant une permanence. Quelques secteurs (finance...) pourront néanmoins prévoir une activité durant la période de fermeture.

- 6 - Restaurant d'entreprise ou P'resto ?
 Va t-on déjeuner à la cafétéria du coin ou au restaurant d'entreprise SPS ?
 Pour la CGT, il s'agit bien d'un restaurant d'entreprise (locaux appartenant à l'entreprise et restaurant co-financé par le CE) et non de la cafétéria P'resto, et demandons le retrait des panneaux du hall d'entrée.
- R - Il s'agit bien du restaurant d'entreprise Snecma Propulsion Solide. Comme vous l'avez sans doute constaté, la société Eurest a revu une partie de sa signalétique. Toutefois, le panneau restaurant Snecma Propulsion Solide sera remis ainsi que le rappel du port du badge obligatoire.**
- 7 - Restaurant d'entreprise : Subvention CE
 Sur les tickets des salariés apparaît le montant de la subvention du CE s'élevant à 3,86 € par repas. Pourquoi la retenue pour les extérieurs s'élève t-elle à 4,11 € ?
- R - Les entreprises extérieures qui choisissent de financer au-delà de 3,86 € le peuvent. Nous concernant, sauf avis contraire du Comité d'Entreprise, sa contribution se limitant à 3,86 €, le reste est à la charge du salarié.**
- 8 - Restaurant d'entreprise : Compte débiteur
 Comment compte faire la direction pour rembourser les 3,86 € de la subvention du CE pour les salariés ayant atteint un compte débiteur de -40 € ?
- R - Eurest fait régulièrement le point avec les convives pour éviter cette situation. Il appartient au consommateur concerné de contacter le gérant.**
- 9 - APEC Booster Tour
 Un salon pour jeunes diplômés (APEC Booster Tour) s'est tenu le 7 décembre au hangar 14.
 SPS y a t-il participé ?
 Dans quel but, sachant que l'on a 109 précaires sur le site ? N'y a t-il pas parmi ces 109 personnes des jeunes diplômés formés et reconnus et pouvant être embauchés de suite ?
- R - Trois représentants Safran ont participé à l'étape bordelaise de l'APEC Booster Tour. Deux venaient de SPS et un de Turbomeca. Il s'agissait d'une représentation Safran sans objectifs spécifiques à SPS.**
- 10 - Prestation distribution boissons chaudes
 Info service du personnel du 8/12/2009 :
 Le prestataire responsable des distributeurs de boissons chaudes va changer le 4 janvier 2010.
 Comme souvent, cela va t-il entraîner une hausse des consommations ?
- R - Dans le cadre du nouveau contrat, merci de bien vouloir trouver ci-après le tarif des consommations :**
 - Café (moulu)= 0,30 cts
 - Autres boissons chaudes = 0,28 cts

11 - Sanctions : circulation sur le site

Lors de la réunion DP du 15 octobre 2009, vous nous avez informé qu'un salarié avait été sanctionné pour non-respect des règles de circulation sur le site.

Y a-t-il 2 poids 2 mesures sachant qu'à la réunion de juin (et en réponse à une question SUD), vous répondiez que la personne fautive n'avait pas été sanctionnée ?

R - L'instruction des dossiers dans le cadre d'une procédure disciplinaire ne débouche pas systématiquement sur une sanction. La réglementation sociale en vigueur (code du travail,...) est ainsi rédigée.

12 - Indemnités kilométriques

Les indemnités kilométriques n'ayant pas évoluées depuis 01/09/2005, la CGT demande la revalorisation du barème applicable pour l'ensemble du personnel (équipiers et salariés en mission).

Pour information, tableau comparatif des barèmes :

Puissance CV	SPS	EADS/ST	SME (- de 1000 km/mois)	SME (+ de 1000 km/mois)
3	0,30 €	0,31 €	-	-
4	0,30 €	0,36 €	0,363 €	0,267 €
5	0,30 €	0,40 €	0,363 €	0,267 €
6	0,35 €	0,42 €	0,438 €	0,331 €
7	0,35 €	0,44 €	0,438 €	0,331 €
8 et +	0,39 €	0,46 €	0,534 €	0,406 €

R - Nous prenons note de votre remarque. Nous vous précisons que pour une étude plus globale il convient aussi de comparer le niveau de prise en charge des assurances souscrites par l'entreprise pour couvrir les déplacements professionnels. Il n'est pas prévu de revaloriser les indemnités kilométriques.

13 - Panneau sens interdit

La circulation de véhicules est-elle toujours interdite entre les bâtiments 5 et 15 ?

Si oui, nous demandons pour des raisons de sécurité, le remplacement du panneau «sens interdit» complètement effacé.

R - Nous prenons en compte votre demande, le panneau sera remplacé.

14 - Accès Gesmod

Pour pouvoir avoir accès à Gesmod, il faut rentrer son matricule individuel en mot de passe. L'accès est donc possible à toute personne connaissant le matricule d'un autre salarié et ainsi avoir la possibilité de modifier les données (N° OF, imputation...).

Nous demandons la mise en place d'un mot de passe propre à chaque personne.

R - L'accès à l'applicatif GESMOD est basé sur une connexion de type "Employé" offerte par l'outil GESTOR/GESMOD.

La simplicité de cette mise en oeuvre a été retenue lors du projet Sirius234, car tout employé connu de GESTOR peut, de fait, accéder à GESMOD sans gestion de droit particularisé.

Par conséquent, pour faire suite à cette demande, une étude d'impact sur les 2 applicatifs GESTOR/GESMOD doit être réalisée par l'éditeur (GFI).

15 - Découpe imprégnés (Oméga)

La découpe des imprégnés va t-elle rester physiquement sur le site de SPS ?

R - La présence sur site est temporaire et cette organisation est prévue ainsi depuis le début.

16 - Formation management social

A quoi sert cette formation ?

Quelles catégories de salariés sont concernées et combien ?

Pourquoi cette formation si près des élections professionnelles ?

R - Depuis 18 mois, trois journées de formation au management social sont organisées et animées par les équipes RH.

Dans ce cadre, une part importante est dédiée au dialogue social, aux instances représentatives du personnel et aux organisations syndicales.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du dialogue social, nous avons souhaité nous appuyer sur un animateur externe.

A ce jour, environ 150 personnes ont été formées et une centaine d'autres devraient l'être dans les prochaines semaines. Nous avons sollicité principalement le personnel d'encadrement, une partie des fonctions support et de récents embauchés.

17 - Zones communes bâtiment 19

Suite à notre question n°19 du mois dernier et à la visite des locaux, quelles actions concrètes vont être effectuées et dans quel délai ?

R - La réparation de la climatisation du local cuisine a été prise en compte. Pour ce qui est des sanitaires - douches, une opération globale sera mise en place en 2010 par les services industriels afin d'établir un plan pluriannuel de remise à niveau des sanitaires - douches du site qui démarrera en 2010.

18 - Direction Safran ingénieurs et cadres

Il a été annoncé la création d'une direction Ingénieurs et Cadres Safran.

Quelle en est la finalité, et cela veut-il dire que cette catégorie serait désormais "mutable à merci", après être devenus avec les forfaits jours "corvéables à merci" ?

R - Un point a été fait sur ce projet au Comité d'Entreprise du 16 décembre 2009.

19 - JRTT

La CGT demande la possibilité de report des JRTT non pris pour raisons de service sur 2010.

R - Les RTT non prises peuvent être placées sur le CET ou indemnisées. A titre exceptionnel et après acceptation de la hiérarchie, des demandes de report pourront être soumises aux ressources humaines.

20 - Absences sur plage fixe

Sur la dernière période de 4 semaines calendaires (en fin de semaine 48), combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

R - Cf. réponse à la question CFDT n°7.

21- Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2009 et le 30/11/2009, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2009 et le 30/11/2009, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 novembre dernier.

22- Démissions ATA

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2009 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :
pour 2009 ?

R - A ce jour, 42 personnes ont démissionné et sont encore présentes, 38 démissions ont été enregistrées en 2009 et 52 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

23 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **434**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **11**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **234**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **189**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2009 ont demandé à changer de régime horaire ? **0**

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de salariés depuis le début 2009 ont changé de régime horaire ? **15**

- du régime horaire vers le forfait jour ? **15**

- du forfait jour vers le régime horaire ? **0**

Combien de demandes, combien de refus ? **0**

R -

24 - Embauches ingénieurs et cadres

Depuis le 1er janvier 2009 :

Combien d'embauches d'ingénieurs et cadres ? **49**

Sur ce nombre :

Combien au forfait jour ? **36**

Mutés du Groupe ? **20**

Embauchés de l'extérieur ? **16**

Combien au forfait heures ? **13**

Mutés du Groupe ? **0**

Embauchés de l'extérieur ? **13**

R -

25 - Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 30/11/2009 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 novembre dernier.

26 - Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 novembre dernier.

27 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 16/11/2009, y a t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?

Combien de lettres de mise en garde ?

Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?

Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

R - Il n'y a pas eu de lettres.

28- Questions diverses

29 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le 21 janvier 2010 à 9 heures.